



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 136 de l'ordre du jour provisoire
Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Dix-septième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application du paragraphe 34 de la section II de la résolution [57/292](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport, le dix-septième sur l'exécution du plan-cadre d'équipement, fait le point sur l'avancement du projet depuis la publication du seizième rapport annuel ([A/73/317](#)). Il traite également des questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son dernier rapport sur le plan-cadre d'équipement ([A/73/468](#)).

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à prier le Secrétaire général de lui soumettre un dix-huitième rapport sur l'état d'avancement du projet à la partie principale de sa soixante-quinzième session.

* [A/74/150](#)



I. Historique

1. Le plan-cadre d'équipement a été le projet de construction et de rénovation le plus ambitieux et le plus complet jamais entrepris par l'ONU. Ses objectifs initiaux ont été atteints, à savoir respecter et préserver l'architecture historique d'origine du complexe du Siège, tout en modernisant les installations afin de les rendre conformes aux normes en vigueur en matière d'accessibilité, de sécurité, de sûreté et de technologie.
2. L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport chaque année sur l'état d'avancement des travaux et le calendrier du projet, les dépenses prévues jusqu'à l'achèvement du projet et la situation financière de celui-ci. Le présent rapport est le dix-septième à lui être présenté.

II. Activités à achever

3. Au moment de la soumission du présent rapport, tous les travaux de construction et toutes les activités de liquidation administrative connexes avaient été menés à bien, à l'exception du règlement des factures liées aux deux procédures d'arbitrage en cours, présentées en détail à la section VI du présent rapport.

III. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

4. Le Comité des commissaires aux comptes a poursuivi ses vérifications après la publication du précédent rapport annuel sur l'état d'avancement du projet dans le cadre de ses travaux relatifs aux états financiers des opérations de l'Organisation des Nations Unies pour l'année financière terminée le 31 décembre 2018 [[A/74/5 \(Vol. I\)](#)]. Cet audit, effectué au premier semestre de 2019, a consisté en partie à faire le point sur l'état d'application des recommandations antérieures du Comité relatives au plan-cadre d'équipement.
5. Aucune nouvelle recommandation relative au plan-cadre d'équipement n'a été formulée. Comme l'a noté le Comité, sur les 20 recommandations non appliquées au 31 décembre 2017, 5 avaient été intégralement appliquées et 15 étaient en cours d'application au 31 décembre 2018 (*ibid.*, par. 16).
6. On trouvera dans l'annexe du présent rapport un compte rendu détaillé de la suite donnée à l'application des recommandations. L'Administration reste déterminée à appliquer dans les meilleurs délais toutes les recommandations non appliquées. À cet égard, sur les 15 recommandations non appliquées, 2 ne pourront l'être qu'après la clôture des comptes du plan-cadre d'équipement, 2 ne pourront l'être qu'après l'achèvement du projet de gestion souple de l'espace de travail à la fin de 2020, 3 ne pourront l'être qu'après l'achèvement de l'évaluation indépendante de la méthode d'entretien adoptée au Siège de l'ONU à New York au dernier trimestre de 2019, 2 se rapportant au rendement énergétique ne pourront l'être qu'après l'achèvement du projet de panneaux solaires à la fin de 2019 et 2 se rapportant à l'amélioration de l'accessibilité dépendent de changements dont le financement est prévu dans le projet de budget-programme pour 2020 et pour lesquels des propositions supplémentaires sont prévues pour 2021 et 2022.

A. Installations de loisirs

7. Les installations de loisirs comprennent une salle de sport située au deuxième sous-sol du bâtiment de la pelouse Nord du complexe du Siège de l'ONU et un espace de loisirs de plein air sur la pelouse Nord où les membres du personnel peuvent se rencontrer, lier connaissance et pratiquer des activités de plein air. Ces installations sont entretenues et gérées par la Division de l'administration (Département de l'appui opérationnel). La salle de sport est régulièrement fréquentée par les membres du personnel. Elle est le plus fréquentée avant le début de la journée de travail, lors de la pause-déjeuner et après l'horaire normal de travail. Les espaces de loisirs de plein air s'avèrent également être très appréciés des membres du personnel au moment de la pause-déjeuner pendant les mois les plus chauds de l'année.

8. Ayant procédé à une évaluation complète, l'Administration a établi que les fonds fournis par le donateur sont suffisants pour assurer l'entretien des installations et équipements de loisirs jusqu'à la fin de leur durée d'utilité, soit sept ans. Des discussions sont engagées avec le Syndicat du personnel de l'ONU et le Comité des loisirs du personnel de l'Organisation afin de trouver d'autres financements qui viendront s'ajouter au don actuel pour l'entretien et le remplacement des équipements. Il faudra une autre source de financement ou un autre don pour continuer l'exploitation des installations de loisirs au-delà de la période de sept ans.

B. Accessibilité

9. En août 2018, l'Administration a fait appel aux services d'experts en accessibilité pour procéder à un examen des locaux du Siège de l'ONU. À la lumière de cet examen, les experts ont préconisé un certain nombre d'améliorations à apporter aux locaux pour les mettre aux normes d'accessibilité en vigueur au niveau local. Les conclusions et recommandations des experts étaient en étroite corrélation avec les résultats d'une enquête menée auprès des utilisateurs et utilisatrices en 2017 et 2018. Les principales recommandations formulées sont les suivantes :

a) ajuster et corriger les chemins accessibles : veiller à ce que l'inclinaison des pentes ne dépasse pas 8,33 %, à ce qu'aucun changement de niveau ne dépasse un quart de pouce (0,635 centimètres) et à ce que des mains courantes soient installées partout ;

b) construire des passages accessibles dans tout le secteur de la pelouse Nord ;

c) veiller à ce que toutes les toilettes accessibles fonctionnent parfaitement : améliorer la signalisation, prévoir un espace de manœuvre, installer des protections autour des lavabos et des tuyaux à hauteur de genou, ajouter des dispositifs de fermeture automatique et des miroirs et s'assurer que les mains courantes, les barres d'appui ainsi que les distributeurs de papier sont placés à une hauteur où ils sont à la portée des utilisateurs et utilisatrices ;

d) régler les ferme-portes de sorte qu'ils ne nécessitent pas une force d'ouverture supérieure à 5 livres (2,268 kilogrammes) ;

e) mettre des tables accessibles dans les salles à manger et s'assurer que tous les aliments, condiments, couverts et autres articles sont à la portée de toutes et tous ;

f) mettre une signalisation en braille aux endroits où il n'y en a pas.

10. Étant donné qu'une grande partie des travaux consistera à modifier les toilettes et d'autres installations constamment utilisées, il faudra échelonner les travaux sur un certain nombre d'années afin de perturber le moins possible les activités. À cet égard,

l'Administration a demandé des crédits pour les travaux d'accessibilité dans le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 33)] et prévoit de demander des crédits supplémentaires pour 2021 et 2022.

C. Protection des actifs

11. Dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2016 [A/72/5 (Vol. V)], le Comité des commissaires aux comptes a souligné que, d'après son analyse du rapport d'inventaire physique de 2016 établi par l'Administration, 208 actifs n'avaient pu être localisés et que l'emplacement initial de 78 actifs n'était pas précisé. Un autre compte rendu actualisé sur la situation de ces actifs a été donné dans le rapport suivant du Comité [A/73/5 (Vol. V, par. 45 à 47)]. Dans son rapport relatif au seizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre les efforts faits pour retrouver les actifs manquants (A/73/468, par. 26).

12. Lors de l'inventaire physique réalisé en 2017, sur les 208 actifs manquants, 88 avaient été localisés, 25 étaient sur le point d'être comptabilisés en pertes et 16 avaient été localisés à l'étranger [A/73/5 (Vol. V), par. 46]. Les 79 actifs manquants ont été trouvés au cours des cycles d'inventaire physique de 2018 et 2019.

13. Sur les 78 actifs dont l'emplacement initial n'était pas précisé, 34 ont été trouvés au cours de l'inventaire physique de 2017, 33 ont été trouvés au cours des cycles d'inventaire physique de 2018 et 2019, 2 ont été comptabilisés en pertes et 9, d'une valeur nette comptable de 15 313,11 dollars, sont toujours introuvables.

D. Œuvres d'art et autres dons

14. L'inventaire physique des cadeaux, œuvres d'art et installations artistiques a été réalisé en août 2018 et la prochaine inspection annuelle est prévue pour le troisième trimestre de 2019. Le registre des œuvres d'art et des dons a été mis à jour à la fin de 2018. Le module informatisé consacré aux dons dans le logiciel de gestion des installations est déjà conçu et il est en train d'être mis en service.

E. Entretien de la clôture du côté de l'East River

15. La rambarde en bois de la clôture située du côté de l'East River a été réfectionnée en 2018. Les travaux de réfection de la cloison métallique, à partir de l'extrémité sud de la promenade, ont débuté à la fin de 2018. Étant donné qu'il faut des températures constamment supérieures à 45 degrés Fahrenheit (7 degrés Celsius) pour appliquer la peinture, les travaux ont dû être suspendus en raison des basses températures et ont repris le 31 mai. Le projet devrait être achevé à la fin du mois d'août 2019.

IV. Avantages du plan-cadre d'équipement

16. Les treizième, quatorzième, quinzième et seizième rapports annuels contenaient des informations détaillées sur les avantages découlant du plan-cadre d'équipement, conformément aux résolutions pertinentes et au mandat défini par les États Membres.

17. Le plan-cadre d'équipement a permis de rectifier de nombreux problèmes qui avaient été négligés et s'étaient accumulés depuis des années. Son exécution a mené

à la création d'un complexe rénové accessible à toutes et à tous, d'une bonne efficacité énergétique, débarrassé des matériaux dangereux, conforme aux normes de la ville hôte en matière de construction, de protection contre l'incendie et de sûreté, et répondant aux normes de sécurité modernes et raisonnablement applicables.

18. Les quatorzième, quinzième et seizième rapports contenaient des précisions supplémentaires sur la réduction de la consommation d'énergie et les économies découlant du plan-cadre. Le tableau 1 présente des données actualisées sur la consommation d'énergie jusqu'à fin juin 2019, ainsi qu'une projection de la consommation de juillet à fin décembre 2019.

Tableau 1
Comparaison de la consommation d'énergie entre 2006 et 2018 et prévisions pour 2019

| | Période | Consommation (kBTU) ^a | | |
|--|--|----------------------------------|-------------|--------------------|
| | | Vapeur | Électricité | Total |
| Avant le plan-cadre d'équipement (2006-2007) | 2006 | 400 517 070 | 151 946 050 | 552 463 120 |
| | 2007 | 543 788 070 | 154 376 554 | 698 164 624 |
| Après le plan-cadre d'équipement (2015) | 2015 | 95 515 200 | 145 413 981 | 240 929 181 |
| | Pourcentage de réduction (entre 2006 et 2015) | 76 | 4 | 56 |
| Après le plan-cadre d'équipement (2016) | 2016 | 95 477 911 | 131 072 662 | 226 550 573 |
| | Pourcentage de réduction (entre 2006 et 2016) | 76 | 14 | 59 |
| Après le plan-cadre d'équipement (2017) | 2017 | 127 177 716 | 122 026 768 | 249 204 484 |
| | Pourcentage de réduction (entre 2006 et 2017) | 68 | 20 | 55 |
| Après le plan-cadre d'équipement (2018) | 2018 | 116 158 290 | 125 133 053 | 241 291 343 |
| | Pourcentage de réduction (entre 2006 et 2017) | 71 | 18 | 56 |
| Après le plan-cadre d'équipement (2019) | Janvier-juin 2019 | 61 664 130 | 58 896 579 | 120 560 709 |
| | Estimation pour la période allant de juillet à décembre 2019 | 63 705 000 | 67 898 800 | 131 603 800 |
| | Total (estimatif) pour 2019 | 125 369 130 | 126 795 379 | 252 164 509 |
| | Pourcentage de réduction (entre 2006 et 2019) | 69 | 17 | 54 |

^a En milliers d'unités thermiques britanniques (BTU).

19. Au cours des cinq années (2015-2019) qui se sont écoulées depuis l'exécution du plan-cadre d'équipement, la consommation annuelle d'énergie du complexe du Siège a été réduite de 54 à 59 % par rapport à 2006, soit avant l'exécution du plan-cadre d'équipement.

20. En ce qui concerne les avantages pécuniaires constatés et les économies réalisées, la réduction de la consommation d'énergie ne se traduit toutefois pas directement par des économies, compte tenu de la forte hausse du coût unitaire de l'énergie et des variations des tarifs de l'électricité et de la vapeur.

21. Le tableau 2 présente des données actualisées sur les coûts et économies liés à l'exécution du plan-cadre.

Tableau 2

Coût des services collectifs de 2006 à 2018 et prévisions pour 2019

(En dollars des États-Unis)

| Description | 2006-2007 | 2008-2009 | 2010-2011 | 2012-2013 | 2014-2015 | 2016-2017 | 2018 | 2019 (montant estimatif) |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|--------------------------------|
| Électricité | 14 536 322 | 17 301 357 | 19 337 005 | 17 501 881 | 15 983 467 | 13 026 403 | 5 582 165 | 5 752 500 |
| Vapeur | 18 696 194 | 14 592 256 | 9 007 534 | 5 261 620 | 4 424 149 | 4 375 326 | 2 40 0926 | 2 717 000 |
| Eau | 2 604 228 | 2 010 285 | 1 815 000 | 1 186 000 | 1 232 292 | 1 169 277 | 847 544 | 997 370 |
| Gaz et autres services collectifs | 65 739 | 52 871 | 230 513 | 86 598 | 140 600 | 40 274 | 20 354 | 21 000 |
| Total | 35 902 483 | 33 956 769 | 30 390 051 | 24 036 099 | 21 780 508 | 18 611 229 | 8 850 989 | 9 487 870 |

22. Les dépenses engagées au titre de l'ensemble des services collectifs de distribution (électricité, vapeur, eau et gaz, notamment) pour le complexe du Siège ont diminué de plus de 48 % (soit 17,3 millions de dollars), passant de 35,9 millions de dollars en 2006-2007 à 18,6 millions de dollars en 2016-2017, comme indiqué dans le tableau 2. Le coût de ces services devrait diminuer encore pendant l'exercice biennal 2018-2019 pour s'établir à environ 18,3 millions de dollars, ce qui représenterait une réduction globale de 49 % par rapport à l'exercice biennal 2006-2007. Il convient toutefois de noter que les variations météorologiques figurent parmi les principaux facteurs influant sur la consommation d'eau, de gaz et d'électricité et qu'il faut donc faire preuve de prudence en extrapolant au sujet de l'évolution future.

23. L'Administration s'efforce en permanence d'améliorer le rendement énergétique du complexe, tout en s'appuyant sur le système de communication des informations sur l'énergie pour surveiller la consommation d'énergie. Par exemple, la modernisation des appareils d'éclairage au moyen de diodes électroluminescentes à haut rendement énergétique et les modifications apportées au fonctionnement du dispositif de refroidissement ont permis de réduire de 14 % la consommation d'électricité, mesurée entre la fin du plan-cadre d'équipement en 2015 et 2018, malgré une augmentation sensible de l'effectif du personnel se trouvant dans le complexe du Siège, qui s'explique par l'augmentation des capacités résultant du projet de gestion souple de l'espace de travail.

24. Cette augmentation de la capacité découlant du projet de gestion souple de l'espace de travail devrait être à l'origine d'une hausse de la consommation d'eau dans le complexe et de l'élimination de la consommation d'une quantité comparable dans les locaux précédemment loués.

V. Situation financière du plan-cadre d'équipement

A. Financement du plan-cadre d'équipement

25. Le montant total du financement approuvé au titre du plan-cadre d'équipement, soit 2 150,4 millions de dollars, se répartit comme suit : 1 876,7 millions de dollars de crédits alloués aux travaux prévus initialement ; 14,3 millions de dollars de dons ;

159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle du plan-cadre d'équipement ; 100,0 millions de dollars de fonds destinés au projet de modernisation des systèmes de sécurité.

26. Le montant total approuvé de 2 150,4 millions de dollars a été intégralement affecté au règlement des obligations échues au titre des activités de rénovation. Au 31 juillet 2019, tous les contrats avaient été conclus et toutes les factures avaient été réglées, à l'exception de celles liées aux procédures d'arbitrage en cours et aux frais de procédure connexes.

27. On trouvera dans le tableau 3 une comparaison du montant total des ressources approuvées pour le plan-cadre et des dépenses prévues jusqu'à son achèvement.

Tableau 3

Comparaison des ressources allouées au plan-cadre d'équipement et des dépenses prévues jusqu'à son achèvement, au 31 juillet 2019

(En millions de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Montant</i> | <i>Références</i> |
|--|----------------|--|
| Total des crédits ouverts de 2004 à 2011 | 1 876,7 | Résolutions 57/292, 59/295, 60/248, 60/256, 60/282, 61/251, 62/87 et 64/228 |
| Contributions volontaires | 14,3 | Reçues au titre du programme de dons destiné à financer le plan-cadre d'équipement |
| Intérêts créditeurs et réserve opérationnelle | 159,4 | Résolutions 66/258, 67/246 et 68/247 A |
| Financement de la modernisation des systèmes de sécurité | 100,0 | Contribution du pays hôte |
| Montant total des ressources disponibles | 2 150,4 | |
| Coût des travaux de rénovation prévus dans le projet initial (non compris les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud) et des travaux relevant du programme de dons | 2 050,4 | |
| Coût du projet de modernisation des systèmes de sécurité | 100,0 | |
| Coût total du projet jusqu'à son achèvement | 2 150,4 | |

B. Dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et ressources nécessaires jusqu'à son achèvement

28. Le coût définitif du plan-cadre d'équipement est estimé, comme précédemment, à 2 150,4 millions de dollars. Au 31 juillet 2019, le montant cumulé des dépenses s'établissait à 2 149,2 millions de dollars, ce qui signifie que 99,9 % du montant prévu jusqu'à l'achèvement du projet avaient été utilisés. L'état récapitulatif le plus récent du montant total des dépenses engagées et des dépenses restant à engager est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4
Dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement et ressources nécessaires jusqu'à son achèvement, au 31 juillet 2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i> | <i>Dépenses</i> | | <i>Total</i> |
|--|---|--|--------------------|
| | <i>Du début du projet jusqu'en juillet 2019</i> | <i>Dépenses restant à engager Du début du projet jusqu'en juillet 2019</i> | |
| Plan-cadre d'équipement | | | |
| Services contractuels de conception | 168 828,5 | – | 168 828,5 |
| Dépenses de personnel au titre du Bureau chargé du plan-cadre d'équipement | 33 806,0 | – | 33 806,0 |
| Dépenses de personnel au titre du personnel d'appui | 15 903,5 | – | 15 903,5 |
| Dépenses de fonctionnement et frais divers | 18 003,5 | – | 18 003,5 |
| Gestion du programme et autres consultants | 56 172,7 | – | 56 172,7 |
| Études techniques et travaux | 1 414 348,8 | – | 1 414 348,8 |
| Coût des locaux transitoires (y compris les loyers y afférents) | 554 600,8 | – | 554 600,8 |
| Total partiel | 2 261 663,8 | – | 2 261 663,8 |
| Ajustements sur périodes antérieures | 9 204,0 | – | 9 204,0 |
| Montant corrigé des dépenses consacrées au projet | 2 270 867,8 | – | 2 270 867,8 |
| Économies réalisées au titre d'annulations d'engagements | (226 685,7) | – | (226 685,7) |
| Frais de procédure au titre des procédures d'arbitrage | 5 018,0 | 1 183,0 | 6 201,0 |
| Total partiel | 2 049 200,0 | 1 183,0 | 2 050 383,0 |
| Projet de modernisation des systèmes de sécurité | 100 000,0 | – | 100 000,0 |
| Montant total des dépenses consacrées au plan-cadre d'équipement | 2 149 200,0 | 1 183,0 | 2 150 383,0 |

29. À ce jour, le montant total des frais engagés au titre des procédures d'arbitrage s'élève à 5 018 000 dollars. D'après les estimations du Bureau des affaires juridiques, un montant de 1 183 000 dollars devrait s'y ajouter sur la période allant d'août à décembre 2019, ce qui porterait le montant total des frais de procédure à 6 201 000 dollars.

30. L'ONU demande le remboursement intégral de tous les frais liés à ces procédures d'arbitrage. Si ce remboursement est obtenu, ces frais de procédure seront crédités au solde du projet, ce qui permettra de réaliser des économies par rapport au coût prévu du projet. Le solde non utilisé du projet ne pourra être déterminé qu'après le règlement des procédures judiciaires et de toutes les factures. À ce moment-là, le Secrétaire général établira un rapport sur le solde final et soumettra à l'Assemblée générale, pour approbation, des propositions concernant la restitution de ce solde aux États Membres.

C. Dépenses connexes et centre informatique auxiliaire

31. Le montant total des dépenses connexes s'élève à 139,7 millions de dollars. Les dépenses relatives au centre informatique auxiliaire s'élèvent à 19,2 millions de dollars.

32. Les dépenses connexes et celles relatives au centre informatique auxiliaire ont été financées comme suit : un montant de 4,2 millions de dollars a été imputé sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au titre du centre informatique auxiliaire ; le montant restant, soit 154,7 millions de dollars, est financé conformément aux dispositions du paragraphe 16 de la section VIII de la résolution [69/274](#) de l'Assemblée générale.

D. Montant total des dépenses engagées et ressources nécessaires

33. Le montant total définitif des ressources nécessaires au titre du plan-cadre d'équipement s'établit à 2 305,1 millions de dollars, ou à 2 309,3 millions de dollars si l'on tient compte de la contribution imputée au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Des informations détaillées sont fournies dans le tableau 5.

Tableau 5

Montant total des dépenses engagées au 31 juillet 2019 et dépenses prévues jusqu'en décembre 2019

(En millions de dollars des États-Unis)

| Description | Du début du projet jusqu'en juillet 2019 | D'août à décembre 2019 | Total |
|--|---|---------------------------|----------------|
| Coûts liés au projet | | | |
| Plan-cadre d'équipement | 2 149,2 | 1,2 | 2 050,4 |
| Modernisation des systèmes de sécurité | 100,0 | – | 100,0 |
| Total partiel | 2 149,2 | 1,2 | 2 150,4 |
| Coûts non liés au projet | | | |
| Dépenses connexes | 139,7 | – | 139,7 |
| Centre informatique auxiliaire | 15,0 | – | 15,0 |
| Total partiel | 154,7 | – | 154,7 |
| Total | 2 303,9 | 1,2 | 2 305,1 |
| Part des coûts afférents au centre informatique auxiliaire imputée au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 4,2 | – | 4,2 |
| Total comprenant la part des coûts imputée au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix | 2 308,1 | 1,2 | 2 309,3 |

34. Les états financiers relatifs aux dépenses pour l'année financière 2018 ont été établis, consolidés et finalisés en mars 2019 conformément aux procédures de communication de l'information financière en vigueur et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. La clôture des comptes du projet sera reportée en raison des procédures d'arbitrage en cours.

VI. Arbitrage

35. L'Organisation est partie à deux procédures d'arbitrage concernant le plan-cadre d'équipement, qui ont toutes les deux été intentées contre le maître d'œuvre, Skanska, par des sous-traitants.

36. La première de ces procédures a été engagée contre Skanska par son sous-traitant chargé des travaux d'électricité, qui affirme que le maître d'œuvre lui doit des dizaines de millions de dollars pour des travaux effectués au titre de plusieurs contrats passés avec Skanska pour l'exécution du plan-cadre d'équipement. Tout en réfutant dans leur totalité les allégations du sous-traitant, Skanska affirme que s'il était jugé redevable de toute somme supplémentaire à son sous-traitant, la responsabilité du versement de ces montants devrait retomber sur l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci conteste l'interprétation faite par Skanska de ses droits découlant des contrats pertinents, et le litige est actuellement soumis à un comité d'arbitrage, conformément aux dispositions desdits contrats. La procédure judiciaire engagée devant le tribunal d'arbitrage est en cours. Le projet du plan-cadre d'équipement est composé de plusieurs sous-projets. Le sous-traitant de Skanska chargé des travaux d'électricité, qui est partie à la procédure d'arbitrage entre Skanska et l'ONU, n'est intervenu que sur certains de ces sous-projets. Chaque sous-projet faisait l'objet d'un accord précis de gestion des travaux entre l'ONU et Skanska. Afin de simplifier la procédure d'arbitrage, le tribunal a décidé de la diviser en trois phases distinctes et consécutives, chaque phase étant consacrée à un des trois sous-projets en cause : a) le sous-projet relatif au Secrétariat, b) le sous-projet relatif au bâtiment des conférences et c) le sous-projet relatif aux autres infrastructures (alarme incendie, distribution de l'électricité au sous-sol, etc.). La principale audience dans la première phase de la première procédure d'arbitrage a eu lieu en juin 2019. En ce qui concerne la première phase, le tribunal devrait rendre une décision vers la fin de 2019.

37. La seconde procédure d'arbitrage découle d'une action engagée contre le maître d'œuvre par son sous-traitant chargé des systèmes mécaniques, qui affirme que le maître d'œuvre lui doit encore plus de 4 millions de dollars pour des travaux effectués au titre de contrats passés avec Skanska dans le cadre du plan-cadre d'équipement. Là encore, tout en réfutant les allégations du sous-traitant, Skanska affirme que s'il était jugé redevable de toute somme supplémentaire à son sous-traitant, la responsabilité du versement de ces montants devrait retomber sur l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci conteste l'interprétation faite par Skanska de ses droits découlant des contrats pertinents. La procédure, qui n'en est encore qu'au stade préliminaire, a été entamée en 2018 et elle porte sur des questions complexes de compétence et inclut la présentation de très nombreuses pièces justificatives. Une audience sur le fond de l'affaire est prévue vers la fin de 2019.

38. Le Bureau des affaires juridiques, avec l'aide de conseillers extérieurs, défend activement les intérêts de l'Organisation dans ces deux procédures d'arbitrage. L'issue des procédures d'arbitrage pourrait se traduire soit par l'absence de charges supplémentaires au titre du projet de plan-cadre d'équipement, avec notamment le recouvrement éventuel d'une partie ou de la totalité des honoraires d'avocats et des frais engagés par l'Organisation dans le cadre des procédures d'arbitrage, soit par un besoin de financement supplémentaire pour honorer une obligation légale qui lui serait imposée dans la sentence arbitrale. Si la procédure d'arbitrage se poursuit au-delà de 2019, des honoraires d'avocats et des frais de procédure supplémentaires, estimés à 2 millions de dollars pour 2020, pourraient être engagés, auquel cas une autorisation d'engagement de dépenses serait demandée.

VII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

39. Il convient de rappeler que, par ses décisions 71/546 A, 72/547 A et 73/547 A, l'Assemblée générale avait différé l'examen des quatorzième, quinzième et seizième rapports annuels du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement ([A/71/309](#), [A/72/294](#), [A/72/294/Corr.1](#) et [A/73/317](#)) et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/541](#), [A/72/536](#) et [A/73/468](#)).

40. Le Secrétaire général recommande que l'Assemblée générale :

a) prenne note des progrès accomplis depuis la parution du seizième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement, notamment ceux accomplis en vue du règlement définitif des procédures d'arbitrage indiquées aux paragraphes 35 à 38 ci-dessus ;

b) prie le Secrétaire général de lui présenter un dix-huitième rapport annuel à la partie principale de sa soixante-quinzième session, pour lui rendre compte de l'état d'avancement des procédures d'arbitrage et du coût final du projet.

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations en attente

| N° | Rapport | Condensé de la recommandation | État d'avancement |
|----|-------------------------------------|--|---|
| 1 | A/68/5 (Vol. V), par. 77 | Le Comité recommande que l'Administration adopte une stratégie de financement reposant sur la durée de vie complète des biens et évalue différentes formules chiffrées pour l'entretien des bâtiments du Siège durant toute leur durée de vie. | Conformément à la section VI de la résolution 70/248 B de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a soumis une version actualisée du rapport sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/393), dans laquelle il a proposé d'axer l'investissement patrimonial sur une méthode d'investissement progressif et a fourni des informations actualisées concernant la structure de gouvernance des grands projets de construction et de ceux qui sont proposés à court terme, ainsi que des renseignements sur d'autres aspects tels que l'accessibilité, les besoins en locaux à l'échelle de l'Organisation sur le long terme et les stratégies de gestion souple de l'espace de travail. L'Administration continue de s'employer à présenter une stratégie de financement reposant sur la durée de vie complète des biens dans le cadre de l'examen stratégique des biens immobiliers. |
| 2 | A/68/5 (Vol. V), par. 82 | Le Comité recommande que le Bureau des services centraux d'appui examine ses contrats d'entretien après avoir évalué l'intégralité du cahier des charges correspondant aux besoins en matière de gestion des installations auxquels il faudra satisfaire au lendemain de l'exécution du plan-cadre d'équipement et se penche sur les moyens d'obtenir un meilleur rapport qualité-prix des principaux partenaires commerciaux. | L'Administration a chargé un expert indépendant d'évaluer sa stratégie d'entretien. Les travaux ont commencé en janvier 2019 et le rapport final est attendu d'ici à octobre 2019. Cette recommandation est en cours d'application. |
| 3 | A/70/5 (Vol. V), résumé, par. 17 c) | Accélérer la clôture des contrats restants pour confirmer le coût final du plan-cadre d'équipement et libérer les économies éventuelles. | Tous les travaux de construction de tous les secteurs du plan-cadre d'équipement sont terminés. La clôture administrative de tous les contrats a été effectuée. Les comptes ont été rapprochés et les factures ont été réglées, sauf celles faisant l'objet d'une procédure d'arbitrage. Le contentieux contractuel étant toujours en cours, il n'est pas possible de libérer les économies éventuelles avant l'achèvement de la procédure. |
| 4 | A/70/5 (Vol. V), résumé, par. 17 d) | Établir des rapports sur le montant total des économies éventuellement réalisées à la clôture des contrats et mettre en place des dispositifs de gouvernance appropriés visant à déterminer l'utilisation de ces économies, y compris rendre l'argent inutilisé aux États Membres. | Des informations sur les économies résultant de l'annulation d'engagements au titre d'années antérieures et leur utilisation ont été fournies dans les précédents rapports. La clôture administrative de tous les contrats a été effectuée. Les comptes ont été rapprochés et les factures ont été réglées, sauf celles faisant l'objet d'une procédure d'arbitrage. Le contentieux contractuel est |

| N° | Rapport | Condensé de la recommandation | État d'avancement |
|----|--|--|---|
| | | | toujours en cours. Une fois la procédure achevée et les derniers passifs réglés, le projet sera clôturé. Le solde résiduel éventuel sera calculé et restitué aux États Membres. |
| 5 | A/71/5 (Vol. V) , résumé, par. 17 d) | Procéder à une analyse détaillée des données opérationnelles et des dysfonctionnements recensés dans les bâtiments afin de constituer un dossier de décision solide qui puisse être soumis à l'Assemblée générale à l'appui des projets de budget annuels et à long terme que l'Administration présentera au titre de l'entretien. | L'Administration a chargé un expert indépendant d'évaluer sa stratégie d'entretien. Les travaux ont commencé en janvier 2019 et le rapport final est attendu d'ici à octobre 2019. Cette recommandation est en cours d'application. |
| 6 | A/72/5 (Vol. V) , par. 62 | Le Comité recommande à l'Administration de s'efforcer de mettre en place le module Entretien des installations d'Umoja pour permettre un examen rapide de ses pratiques en la matière. Cela lui permettrait d'établir un plan d'entretien à long terme couvrant les lacunes de ses activités en la matière. | Le module Entretien des installations d'Umoja a été mis en service en octobre 2017. Des données ont été recueillies et sont examinées dans le cadre de l'évaluation indépendante de la stratégie d'entretien réalisée en 2019. |
| 7 | A/72/5 (Vol. V) , par. 69 | Le Comité recommande à l'Administration de prendre des mesures pour renforcer les contrôles internes aux fins de la protection des actifs, de leur enregistrement et de leur suivi. | La recommandation est en cours d'application. Le Département de l'appui opérationnel continue d'œuvrer au renforcement des contrôles internes dans le domaine de la gestion des biens. |
| 8 | A/72/5 (Vol. V) , par. 79 | Le Comité recommande que l'Administration effectue une analyse de faisabilité concernant les valeurs fixées dans le rapport établi par le consultant en avril 2015 afin de trouver des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, compte tenu de la souplesse accrue résultant de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement. | L'Administration continue de s'employer à améliorer l'efficacité énergétique du complexe. Les mesures prises récemment, telles que la modernisation de l'éclairage par utilisation de diodes électroluminescentes et la modification du dispositif de refroidissement, ont permis de réduire la consommation d'électricité de 42 618 400 kWh en 2015 à 36 674 400 kWh en 2018 (soit une économie d'énergie de 14 %), alors que le nombre d'occupants a augmenté de plus de 500 grâce à l'application de modalités de gestion souple de l'espace de travail. L'installation prévue de panneaux solaires sur le toit du bâtiment des conférences est un autre projet majeur destiné à réduire la consommation d'énergie. Il est prévu de relier les panneaux solaires au système de communication des informations sur l'énergie pour suivre les économies d'énergie réalisées. Selon les prévisions, les panneaux solaires devraient être installés d'ici à septembre 2019 et intégrés au système de communication des informations sur l'énergie fin décembre 2019. |
| 9 | A/72/5 (Vol. V) , par. 95 | Le Comité recommande à l'Administration de suivre | Au paragraphe 5 de la section XI de la résolution 72/262 A , l'Assemblée générale a prié de nouveau le Bureau de la gestion des ressources |

- | N° Rapport | Condensé de la recommandation | État d'avancement |
|-----------------------------|---|--|
| | régulièrement les gains de productivité tout en réduisant les besoins en locaux. | humaines du Secrétariat d'évaluer de manière précise les incidences du projet de gestion souple de l'espace de travail sur la productivité et de proposer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs fiables et d'autres données permettant de mesurer les avantages de ce projet en ce qui concerne l'amélioration de la productivité et du bien-être du personnel en général. Le Département de l'appui opérationnel fournira au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité tout l'appui requis pour mettre en œuvre la recommandation. L'Administration souligne également que, dans le cadre du projet, la satisfaction au travail a été régulièrement utilisée comme indicateur indirect de la productivité. Ces deux facteurs sont en effet directement liés, les fonctionnaires ayant tendance à avoir un comportement professionnel positif lorsque leur environnement de travail les incite à bien faire. L'étude sur l'occupation des postes de travail et les discussions de groupe permettent de continuer à recueillir des informations sur le lien entre la satisfaction au travail et la productivité dans les étages réaménagés selon des modalités souples. |
| 10 A/73/5 (Vol. V), par. 15 | Le Comité recommande que l'Administration examine la méthode d'établissement des estimations en vue d'établir des normes pour les dépenses communes ou de nature générale de sorte que les estimations relatives aux projets soient réalistes. | L'Administration fait observer que les orientations pour la gestion des projets de construction, publiées en 2016, contiennent des directives normalisées sur les prévisions de dépenses des projets. L'Administration s'emploie à perfectionner la méthode d'établissement des estimations conformément à la recommandation actuelle et confirme la date d'application prévue, à savoir décembre 2019. |
| 11 A/73/5 (Vol. V), par. 56 | Le Comité recommande que l'Administration tienne à jour un registre des œuvres d'art et des dons et procède à un inventaire physique de ceux-ci chaque année pour s'assurer de leur existence. | L'Administration a procédé à un inventaire physique en août 2018 et est en train de l'intégrer au module consacré aux dons, opération qui devrait s'achever au quatrième trimestre de 2019. Ce module contiendra des informations relatives au registre des dons. |
| 12 A/73/5 (Vol. V), par. 65 | Le Comité recommande que l'Administration étudie l'utilité du système de communication des informations sur l'énergie pour ce qui est du suivi de la consommation d'énergie à l'échelle des étages et des bâtiments afin de réduire encore la consommation d'énergie partout où cela est possible. Le Comité recommande en outre que l'Administration rende compte également des réductions de la consommation d'eau. | L'Administration continue de s'employer à améliorer l'efficacité énergétique du complexe. Elle a pu confirmer au moyen du système de communication des informations sur l'énergie que les mesures prises récemment, telles que la modernisation de l'éclairage par utilisation de diodes électroluminescentes et la modification du dispositif de refroidissement, ont permis de réduire la consommation d'électricité de 42 618 400 kWh en 2015 à 36 674 400 kWh en 2018 (soit une économie d'énergie de 14 %), alors que le nombre d'occupants a augmenté de plus de 500 grâce à l'application de modalités de gestion souple de l'espace de travail. Les travaux réalisés au titre du plan-cadre d'équipement ont |

- réduit la consommation d'eau de 56 % environ. Il est à noter que l'augmentation des effectifs au Siège de l'ONU grâce à la gestion souple de l'espace de travail devrait entraîner une augmentation de la consommation d'eau dans le complexe, tout en supprimant la consommation d'eau dans les locaux qui étaient précédemment loués. Selon les prévisions actuelles, les panneaux solaires devraient être installés d'ici à septembre 2019 et intégrés au système de communication des informations sur l'énergie fin décembre 2019.
- 13 [A/73/5 \(Vol. V\)](#), par. 70 Le Comité recommande que l'Administration analyse les réponses à l'enquête menée sur iSeek et prenne les mesures correctives voulues. L'Administration a fait appel à des experts en matière d'accessibilité pour procéder à un examen des locaux du Siège de l'ONU et leur a fait part des résultats de l'enquête sur l'accessibilité. À l'issue de l'examen, et compte tenu des résultats de l'enquête, les experts ont recommandé un certain nombre d'améliorations pour répondre aux règles d'accessibilité locales. L'Administration demande que cette recommandation soit considérée comme intégralement appliquée.
- 14 [A/73/5 \(Vol. V\)](#), par. 71 Le Comité recommande également que l'Administration examine les prescriptions énoncées dans les Normes relatives à l'accessibilité de 2010 promulguées au titre de la loi sur les Américains handicapés et prenne progressivement les mesures nécessaires pour assurer le respect de ces Normes et garantir l'accessibilité des locaux pour toutes les personnes handicapées. L'Administration a fait appel à des experts en matière d'accessibilité pour procéder à un examen des locaux du Siège de l'ONU et leur a fait part des résultats de l'enquête sur l'accessibilité. À l'issue de l'examen, les experts ont recommandé un certain nombre d'améliorations pour répondre aux règles d'accessibilité locales. L'Administration a prévu des crédits dans le projet de budget-programme pour 2020 afin de financer les travaux et prévoit de demander des ressources supplémentaires dans ses propositions pour 2021 et 2022.
- 15 [A/73/5 \(Vol. V\)](#), par. 84 Le Comité recommande en outre que l'Administration prenne les dispositions qu'il conviendra pour financer les coûts de fonctionnement et d'entretien des actifs découlant de la donation du Comité international olympique. L'Administration a achevé son évaluation et conclu que le montant des fonds fournis par les donateurs était suffisant pour assurer l'entretien des équipements de loisir jusqu'à la fin de leur durée de vie utile de sept ans. Des discussions sont en cours avec le Syndicat du personnel de l'Organisation et le Comité des loisirs du personnel, mais la cotisation proposée pour les membres ne ferait que compléter les fonds actuellement disponibles pour le remplacement et l'entretien du matériel. D'autres moyens de financement ou une donation supplémentaire seront nécessaires pour continuer d'assurer le fonctionnement des équipements au-delà de l'échéance de sept ans.